

Règlement du REINTEGRATION AWARD 2015

Article 1 – Description et objectifs

Description :

Le Reintegration Award est organisé dans le but de soutenir des projets favorisant l'intégration des personnes souffrant de maladies mentales dans la société.

Le *REINTEGRATION AWARD*, né de l'*International Lilly REINTEGRATION AWARD*, en est déjà à sa 15^{ème} édition en 2015. Cette récompense est décernée à des projets belges, au Nord et au Sud du pays. Depuis 2008, les éditions francophones et flamandes s'organisent chacune dans leur Communauté tout en gardant un esprit commun et des échanges réguliers. Côté flamand, c'est la VVGG (Vlaamse Vereniging voor Geestelijke Gezondheid) qui organise le *REINTEGRATION AWARD* et côté francophone, il est organisé par le Centre de Référence en Santé Mentale, CRéSaM, asbl. Les prix sont sponsorisés par Eli Lilly Benelux S.A. sous forme de mécénat. En Wallonie et à Bruxelles, la promotion du Reintegration Award est assurée par l'asbl CRéSaM.

Objectifs :

En soutenant et en faisant mieux connaître les projets favorisant l'intégration des personnes souffrant de maladies mentales, le *REINTEGRATION AWARD* espère contribuer à la **déstigmatisation de la maladie mentale et à l'intégration des personnes qui en souffrent dans la société.**

Le Reintegration Award met à l'honneur toute initiative belge visant l'intégration des personnes souffrant d'une maladie mentale. Dans cette perspective, il poursuit les objectifs de :

- 1. Faire connaître les projets**
- 2. Récompenser les 2 projets sélectionnés d'un soutien financier**

Article 2 – Qu'est-ce que le REINTEGRATION AWARD ?

En 2015, le *REINTEGRATION AWARD* octroiera à **deux projets** en Communauté française des prix d'une **valeur totale de 7.500 €.**

Un jury élit un lauréat qui reçoit un prix d'une valeur de 5.000 €.

Un autre lauréat est désigné par le vote du public et reçoit le prix du public d'une valeur de 2.500 €.

L'appel à projets est lancé en novembre 2015 et la proclamation des lauréats du « RA 2015 » aura lieu le vendredi 11 mars 2016 à Namur, en présence des candidats.

Cet événement est organisé par le CRéSaM, Centre de Référence en Santé Mentale, asbl.

Article 3 – Critères de participation

- △ Toute organisation, institution, association reconnue peut introduire un projet.
- △ Entrera en ligne de compte toute initiative wallonne ou bruxelloise visant la réintégration des personnes souffrant **d'une maladie mentale**.
- △ Lors de l'introduction du projet, celui-ci doit **déjà être mis en œuvre**.
- △ Chaque projet participant délèguera **au moins un représentant à la bourse** organisée lors de la remise des prix dans le but d'exposer le projet aux invités à la cérémonie, et ce, dans un espace qui lui sera réservé où il pourra organiser un stand.
- △ Les lauréats seront invités à présenter l'évolution de leur projet l'année suivante.
- △ Le projet présenté ne peut avoir reçu un quelconque soutien financier d'aucun laboratoire pharmaceutique.
- △ Chaque candidat présentera son projet en complétant le questionnaire repris en annexe (**maximum 5 pages A4**).
- △ **Un résumé**, d'une page A4 (en format word et pdf), **doit impérativement accompagner** le document final.
- △ *Chaque candidat enverra également **une illustration** (logo, photo, dessin, etc., si possible en format PNG de taille 212x142) de son projet en vue de la présentation qui sera faite des candidats sur le site du CRéSaM pour le vote du public en ligne.*
- △ Tous les formulaires de candidature pour l'édition 2015 doivent être **envoyés, accompagnés du résumé et d'une illustration pour le lundi 25 janvier 2016 au CRéSaM** (date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi).

Article 4 – Sélection des lauréats

Sélection par le jury

Dès la clôture des candidatures, tous les formulaires de participation seront vérifiés et soumis au **Jury du Reintegration Award** spécialement composé pour cette occasion. Le jury, sous la présidence de Madame Christiane Bontemps (CRéSaM), est constitué de représentants de la société civile, du monde médical, du secteur ambulatoire, d'associations de familles et de patients ainsi que du milieu universitaire.

Sur demande, la composition exacte du jury pourra être communiquée.

Les dossiers à examiner seront **soigneusement soumis au jury** : les formulaires de participation complétés par les candidats seront discutés lors d'une réunion de délibération.

Chaque membre du jury a une voix délibérative sauf la présidente.

Le vote est secret.

Les membres du jury ne peuvent voter ni par procuration ni par courrier.

Pour toute situation non prévue dans le règlement, la présidente du jury décidera de la procédure à suivre. Les bulletins de vote seront ouverts par la présidente du jury.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les membres du jury seront invités à participer à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 11 mars 2016 à Namur.

Vote du public

Les projets en course seront proposés au vote du public. Celui-ci pourra s'effectuer par deux biais :

- D'une part, il sera accessible en ligne du 10 février 2016 au 9 mars 2016 inclus sur le site web du CRéSaM ;
- D'autre part, un bulletin de vote sera remis à chaque participant à la cérémonie des Awards le 11 mars 2016, qui sera invité à le remettre dans l'urne prévue à cet effet avant l'heure qui sera précisée sur le programme.

En ligne, comme lors de la cérémonie, le public sera invité à choisir 3 projets en leur attribuant un ordre de préférence. Pour être valable, le vote devra reprendre obligatoirement 3 choix de projets ordonnés selon les préférences. Tout vote qui ne reprendra pas 3 choix par ordre de préférence sera annulé.

En ligne, comme lors de la cérémonie, chaque participant ne pourra voter qu'une seule fois.

Le résultat de chaque vote (en ligne et lors de la cérémonie) comptera pour moitié dans l'attribution du Prix du Public.

Article 5 – Conditions générales

- △ Toute initiative belge visant la réintégration et/ou la déstigmatisation de la maladie mentale peut introduire un projet.
- △ Le projet ne peut pas avoir bénéficié d'un soutien financier venant du secteur pharmaceutique.
- △ Pour participer, il suffit de compléter (en répondant succinctement et clairement à TOUTES les questions) le questionnaire de présentation du projet annexé au Règlement du Reintegration Award (max 5 pages A4).
- △ Le questionnaire doit être accompagné d'un résumé d'une page A4, transmis en version word et pdf.

Δ La candidature doit être accompagnée d'une illustration (logo, photo, dessin, etc., si possible en format PNG de taille 212x142) pour la présentation du projet au vote du public sur le site du CRéSaM.

Pour des questions d'organisation, les candidats sont invités à faire connaître leurs intentions quant à leur participation pour le vendredi 18 décembre 2015.

Toutes les candidatures doivent parvenir au CRéSaM **pour le lundi 25 janvier 2016** au plus tard. Les formulaires peuvent être envoyés directement par la poste, par fax ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

Centre de Référence en Santé Mentale, asbl
Boulevard de Merckem, 7
5000 Namur
Fax : 081/25.31.46
Mail : cresam@cresam.be

La date de la poste, du fax ou de l'e-mail fera foi.

Dès réception, chaque projet recevra une confirmation d'inscription du CRéSaM qui en étudiera la recevabilité avant de le transmettre aux membres du jury.

Renseignements :

Pour tout renseignement complémentaire :
CRéSaM - 081/25.31.40 - cresam@cresam.be

Annexe :
Présentation du projet

Merci de répondre à TOUTES les questions, de façon succincte.

A. IDENTIFICATION DU PROJET

NOM DU PROJET :

ORGANISATION / ASSOCIATION / INSTITUTION :

Nom de l'association qui porte le projet :

Statut juridique :

Date de création :

Adresse complète :

rue

n°

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Personne de contact : Nom :

Prénom :

Fonction :

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. OBJECTIFS

1.1 En quoi consiste le projet ?

1.2 Quel est l'objectif précis du projet ?

1.3 Est-il centré sur un besoin spécifique en matière de réintégration des personnes souffrant de maladies mentales ? Lequel ?

1.4 Votre projet poursuit-il un objectif à court ou à long terme (court terme \leq 12 mois ; long terme $>$ 12 mois) ? Précisez

1.5 Quelles sont les méthodes de travail mises en œuvre dans le cadre du projet ?

2. GROUPE-CIBLE

a. A qui le projet est-il destiné ? (profil, âge, pathologie, estimation du nombre de personnes bénéficiaires, etc.)

- b. A quelle échelle le projet est-il développé ? (locale, communale, régionale, provinciale, nationale, internationale, etc.) ? Précisez.
- c. Où le projet se déroule-t-il concrètement ? Dans quels locaux ?

3. REINTEGRATION ET IMPACT

- 3.1 En quoi votre projet vise-t-il la réintégration ? Comment participe-t-il à la déstigmatisation ? Par la spécificité de son objectif, de l'approche de sa cible, le partenariat qu'il implique, etc. ? Explicitez votre réponse.
- 3.2 Quel impact le projet pourra-t-il générer sur la prise en charge des personnes souffrant de maladies mentales ?
- 3.3 Existe-t-il d'autres organisations/associations ou personnes effectuant un travail similaire? Si oui, travaillez-vous en partenariat avec elles ? Quel(s) atout(s) complémentaire(s) apportent-elles au projet ? Veuillez préciser.
- 3.4 Quelle importance ce projet a-t-il pour votre institution ou organisation ou pour vous-même ?

4. CALENDRIER

- 4.1 Combien d'étapes le développement de votre projet exige-t-il (de la mise en route à son achèvement) ?
- 4.2 A quel stade en est votre projet actuellement ? Précisez.
- 4.3 Veuillez détailler votre calendrier de travail ci-dessous.

5. OBSTACLES ET RISQUES

- 5.1 Quel(s) problème(s) craignez-vous devoir affronter pour mener à bien le projet ?
- 5.2 Comment pouvez-vous aborder ce(s) problème(s) ?

6. EVALUATION ET SUIVI

- 6.1 Comment évaluerez-vous la réalisation du projet après un an ?
Selon quels critères précis estimerez-vous que l'objectif de votre projet sera atteint ?
- 6.2 Prévoyez-vous des activités de suivi du projet ?
Quelles seront-elles, quand auront-elles lieu ?

6.3 Si le projet est un succès, pourrait-il avoir valeur d'exemple dans le monde associatif ou institutionnel (en Belgique) ? Précisez.

7. DONNEES FINANCIERES

7.1 Quel est le **budget total** du projet (en EURO) ? Quelle période couvre ce budget ?

7.2 Veuillez détailler ci-dessous les différents postes couverts par ce budget.

7.3 Pour quelles dépenses spécifiques le prix du Réintégration Award serait-il utilisé ?
Détaillez.

7.4 Votre projet bénéficie-t-il déjà d'une reconnaissance officielle ?

Joindre au formulaire

- un résumé de maximum 1 page A4.
En version word **et** en version pdf
 - Une illustration (logo, photo, dessin, etc.) du projet
- Merci !